

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES**  
**ET DE L'ELECTRICITE**



**NOTE TECHNIQUE**  
**A L'ATTENTION DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT**

**Concerne :**

**Développement du site hydroélectrique de Pioka-Tombe  
(6 450 MW)**

- **Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État ;**  
*« Avec l'expression de mes hommages les plus déférents »*
- **Excellence Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement ;**  
*« Avec l'assurance de ma très haute considération »*
- **Mesdames et Messieurs, les Membres du Gouvernement**

Décembre 2025

h

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

### 1. Présentation du projet

Le tronçon du fleuve Congo situé entre Kinshasa–Brazzaville et la zone de Pioka-Tombe, dans la région des cataractes, constitue l'un des plus importants potentiels hydroélectriques non exploités pour la République Démocratique du Congo. Selon l'Unité de Coordination et de Management des projets de mon Ministère, ce tronçon présente une dénivellation naturelle d'environ 68 mètres, correspondant à un potentiel hydroélectrique minimal estimé à près de 12 900 MW, soit un niveau de capacité comparable à celui de grands ouvrages structurants tels que le Grand Barrage de la Renaissance en Éthiopie (5 150 MW).

L'embouchure de la rivière Inkisi permet d'identifier deux sites structurants :

- **Zongo-Inkisi**, en aval immédiat de Kinshasa–Brazzaville ;
- **Pioka-Tombe**, situé entre les confluences des rivières Pioka et Tombe.

Ces deux sites, disposant chacun d'un potentiel minimal estimé à 6 450 MW, offrent des capacités comparables et constituent des aménagements intermédiaires stratégiques, conçus pour s'inscrire en continuité avec le développement de Grand Inga. Leur mise en valeur permettrait non seulement d'optimiser la gestion hydraulique du fleuve Congo en amont d'Inga et de sécuriser, à terme, la cote d'exploitation du complexe, mais également de répondre à des besoins énergétiques à plus court et moyen terme, avec des délais de réalisation nettement inférieurs à ceux de Grand Inga, dont le développement s'inscrit dans un horizon plus long.

### 2. Enjeux et impacts stratégiques

Le développement progressif des aménagements de Pioka-Tombe et Zongo-Inkisi répond à plusieurs enjeux majeurs pour la République :

- **Sécurisation durable de l'approvisionnement électrique de Kinshasa**, dont le déficit structurel dépasse actuellement 1 000 MW et continuera de croître ;
- **Soutien à l'industrialisation nationale**, notamment dans le Kongo Central et les pôles industriels connectés au réseau Inga ;
- **Optimisation du schéma global de développement du fleuve Congo**, en préparant techniquement et stratégiquement le déploiement de Grand Inga ;
- **Positionnement de la RDC comme pilier énergétique régional**, capable de répondre à la demande nationale et aux opportunités d'exportation à moyen et long terme.

Par le passé, des études avaient été réalisées en 1978 par le bureau d'études italien ELC-SICAI pour le **site de Pioka-Tombe**, et ont confirmé la faisabilité technique d'un aménagement **d'environ 6 450 MW**, ce qui justifie le choix de projeter les aménagements hydroélectriques en commençant par ce site. Toutefois, ces études doivent être actualisées afin de répondre aux standards techniques, environnementaux et sociaux actuels, ainsi qu'aux nouvelles priorités énergétiques du pays.

**II. INSTITUTIONS / MINISTÈRES IMPLIQUÉS:** Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité (MRHE), Ministère des Finances, Ministère de l'Environnement et Développement Durable, Ministère du Plan, Gouvernorat du Kongo Central, Partenaires techniques et financiers ainsi que les Structures techniques du MRHE.



### III. INTERACTION AVEC LA REPUBLIQUE DU CONGO

Etant donné que la retenue de l'aménagement projeté sur le site de Pioka-Tombe peut être affecté par les 3 aménagements envisagés par la République du Congo en amont de Pioka-Tombe sur les sites de Ntoula (535 MW), Linzolo (1 260 MW) et Mbandza-Ndouna (940 MW), il y a lieu d'approcher la République sœur du Congo à l'effet d'engager les échanges sur le caractère sous-régional du projet.

### IV. ACTIONS A ENTREPRENDRE

La concrétisation du projet hydroélectrique de **Pioka-Tombe** nécessite une approche progressive et structurée, reposant sur les actions suivantes :

- **Récupérer les études existantes** en mettant à contribution les canaux diplomatiques à travers la coopération italienne, procéder à leur actualisation et les adapter en tenant compte de la construction de la centrale de Zongo 2.
- **Effectuer la campagne des mesures topographiques, géotechniques et réaliser les études de pré faisabilité.**
- **Réaliser des études de faisabilité et d'avant-projet détaillé (APD)**, intégrant les dimensions techniques, environnementales, sociales, économiques et institutionnelles ;
- **Procéder à la Structuration du cadre de mise en œuvre et de financement**, incluant l'analyse des options de partenariats avec le secteur privé et les partenaires techniques et financiers.

### IV. RECOMMANDATIONS

1. **Approuver le principe du développement du projet hydroélectrique de Pioka-Tombe (6450 MW)** et l'inscrire parmi les projets prioritaires et structurants du secteur de l'électricité ;
2. **Autoriser le Ministère des Affaires Etrangères accompagné du MRHE à prendre contact avec le gouvernement de la République du Congo** pour l'intéresser à ce projet et obtenir son alignement stratégique sur ce projet à caractère sous-régional de manière à ne pas gaspiller ce potentiel.
3. Autoriser le recrutement d'une firme chargée de l'actualisation des **études de faisabilité** de l'aménagement de Pioka-Tombe.
4. **Appuyer le MRHE dans la mobilisation des ressources financières** nécessaires au financement des études, ainsi qu'à la structuration et à la mobilisation des financements publics et privés en vue de la réalisation du projet.
5. **Assurer le portage politique du projet au plus haut niveau**, afin de faciliter les démarches institutionnelles, techniques et diplomatiques nécessaires à la concrétisation de ces aménagements stratégiques.

Très Haute Considération

Kinshasa, le 24 DEC 2025

Aimé SAKOMBI MOLENDO

#### Annexes :

- *Note détaillée sur le projet hydroélectrique de Pioka-Tombe*
- *Fiche sur le Grand Barrage de la Renaissance en Éthiopie (5 150 MW)*

